Reçu en préfecture le 15/12/2023 52LO

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24110059300151

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT **EPCI GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION**

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE NARBONNE AGGLO

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: PARC DES EXPOSITIONS (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

Publié le 15/12/2023

²⁰²³**5**²**LO**

35

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 3 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 23 A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24 2.5 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A6 - Etat des charges transférées Sans Objet A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 26 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés 27 B1.7 - Etat des engagements reçus 28 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 29 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 30 C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 31 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 33 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 34 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D - Arrêté et signaturesD - Arrêté et signatures

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Reçu en prefecture le 15/1

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

	ΓΙΟΝ

		EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	635 000,00	635 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00		
S	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	635 000,00	635 000,00		
	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 000,00	10 000,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 000,00	10 000,00		
		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	645 000,00	645 000,00		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEFENSES DEAFLORATION					
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	525 000,00	525 000,00	525 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	0,00	0,00	625 000,00	625 000,00	625 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation 0,00		0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		0.00	0.00	635 000.00	635 000.00	635 000.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 635 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	0,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des recettes d'ordre d'exploitation			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 635 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	10 000,00
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

Publié le 15/12/2023

5²LO

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 DI 040*.

Reçu en préfecture le 15/12/2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Publié le 15/12/2023 ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

=

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL		0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

> TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles	(-/	(= RAR + vote)
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'investissement					
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	assimilées (hors 165)			·	·	·
20	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	incorporelles					
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	en affectation					
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cours otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
•		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	d'équipement Dotations, fonds divers	0,00	0,00	2.00	2.00	2.22
10	et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus	5,55	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectat° (BA,régie) (5)					
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	rattachées					
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-			0.00	2.00	2.00	
	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	tiers (6)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	'investissement		,			5,00
021	Virement de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	d'exploitation (4)			,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé len préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 040 Opérat° ordre transfert 0,00 10 000,0d Publié le 15/12/2023 entre sections (4) ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF 041 Opérations 0,00 0,00 patrimoniales (4) Total des recettes d'ordre 0,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00 d'investissement **TOTAL** 0,00 0,00 10 000,00 10 000,00 10 000,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	10 000,00
--	-----------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \; DE \; 023 = RI \; 021 \; ; \; DI \; 040 = RE \; 042 \; ; \; RI \; 040 = DE \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041 \; ; \; DE \; 043 = RE \; 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023 ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	265 000,00		265 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	250 000,00		250 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66 67 68 69	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00 50 000,00 0,00 50 000,00	0,00 0,00 10 000,00	0,00 50 000,00 10 000,00 50 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	625 000,00	10 000,00	635 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

635 000,00 TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	10 000,00	0,00	10 000,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU	ANTICIPE 0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CU	JMULEES 10 000,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023 ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	335 000,00		335 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	635 000,00	0,00	635 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

> 635 000,00 TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23 26	Immobilisations en cours	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
20 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations	0,00	10 000,00	10 000,00	
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00	
	Recettes d'investissement – Total 0,00 10 000,00 10 000,00				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 0,00 AFFECTATION AUX COMPTES 106 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 000,00

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

Publié le 15/12/2023

5'L0~

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	265 000,00	265 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	27 000,00	27 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	8 000,00	8 000,000
611	Sous-traitance générale	0,00	24 700,00	24 700,00
6135	Locations mobilières	0,00	80 000,00	80 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	8 000,00	8 000,00
6156	Maintenance	0,00	48 500,00	48 500,00
6161	Multirisques	0,00	10 000,00	10 000,00
618	Divers	0,00	8 300,00	8 300,00
6238	Divers	0,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	33 000,00	33 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	250 000,00	250 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	30 000,00	30 000,00
6331	Versement de mobilité	0,00	1 900,00	1 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	0,00	145 000,00	145 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	47 500,00	47 500,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	1 000,00	1 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	20 500,00	20 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	3 400,00	3 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	200,00	200,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10 000,00	10 000,00
6518	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	0,00	525 000,00	525 000,00
	= (011 + 012 + 014 + 65)	, l	, l	
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	50 000,00	50 000,00
6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	50 000,00	50 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	625 000,00	625 000,00
	= a + b + c + d + e + f			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	10 000,00	10 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL E	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	10 000,00	10 000,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	635 000,00	635 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	635 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé len préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	335 000,00	335 000,00
7083	Locations diverses	0,00	325 000,00	325 000,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	300 000,00	300 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	0,00	635 000,00	635 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	0,00	635 000,00	635 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	0,00	635 000,00	635 000,00

	·
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	635 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE ID : 011-241100593-20231207-C2023, 248-BF

Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	10 000,00	10 000,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00
Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	10 000,00	10 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	10 000,00	10 000,00
Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
Charges transférées	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	10 000,00	10 000,00
	Immobilisations corporelles (hors opérations) Autres immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation (hors opérations) Immobilisations en cours (hors opérations) Total des dépenses d'équipement Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Compte de liaison : affectat° (BA,régie) Participat° et créances rattachées Autres immobilisations financières Dépenses imprévues Total des dépenses financières I des dépenses d'opérations pour compte de tiers TOTAL DEPENSES REELLES Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) Reprises sur autofinancement antérieur Charges transférées Opérations patrimoniales (9) TOTAL DEPENSES D'ORDRE S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	(2)

	T
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	10 000,00	10 000,00
28135	Installations générales, agencements,	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	10 000,00	10 000,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

III – VOTE DU BUDGET **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	N
EMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

	A1.1	A1.1 – DETAIL DES CREI	AIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	IE (1)		
	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature	décision de	Montant maximum autorisé				
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne	au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant du au 01/01/N
	de trésorerie (2)					
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	00'0	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV - ANNEXES

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Publisher of the property of t						Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
Debt. Company Compan				Date	Date du		Type de	•	Taux ir	itial		Pério-	Profil	Possibilité	Caté-
	ganisme pri	êteur ou chef île	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	premier rembour- sement	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	d'amor- tissement (7)	rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
LD: 011-241100593-20231207-C2023_248						00'0									
ID : 011-241100593-20231207-C2023_248															
LD: 011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
D: 011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
ID:011-241100593-20231207-C2023_248-															
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
ID:011-241100593-20231207-C2023_248-															
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-						0,00									
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-															
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-						0,00									
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-															
011-241100593-20231207-C2023_248-						00'0									
100593-20231207-C2023_248-						00'0									
93-20231207-C2023_248-						00'0									
20231207- C2023_248-															
						0,00									
)7-(
						00'0									C202
				Ī											3_2
						00'0									248-

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offens aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Dublió la 15/12/2022

1207-C2023_248-BF

Reçu en préfecture le 15/12/2023

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV - ANNEXES

A1.2

ſ				00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	0,00	00'00	00'0	00'0	P e	ublié	le 15/ 1 1-24110	12/202	3
			ICNE de l'exercice	0,'0	o,	0,,0),0	0,	0,	o,	0,0	0,'0	٩c) :©1	1-24110	0593	-2023
			Icn I'exe														
			rçus šant)	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	00'00	00'0	0,00	0,00	00'0	0,00	00'0	0,00	00'0
			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)														
		ø	Inte						<u> </u>								
		Annuité de l'exercice	Charges d'intérêt (15)	00'0	00'0	00,00	0,00	00'0	0,00	00'0	00'0	00,00	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00
		uité de	harges d'														
		Anr	O	00'0	00'0	0,00	00,00	00,00	00,00	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00,00	00,00	00'0
te)			Capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(sui			ន <mark>័</mark>														
PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)			Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)														
449 e	/01/N	êt	Nin de de d'in à la de														
rs 16	Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérê	Index (13)														
i (ho	s et dett	Tau	lnd														
ĒŢŢ	Emprunt		Type de taux (12)														
DE D			Durée résiduelle (en années)														
URE				0,00	00'0	0,00	0,00	00,00	0,00	00'0	0,00	0,00	000	0,00	00,00	00,00	000
NAT			Capital restant dû au 01/01/N	0,	oʻ	0,	0,	·'o	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,
			oital restant 01/01/N														
TION																	
4RTI			Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)														
REP/			ور در طرق ور در طرق	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A1.2 – REPARTITION			ouvert	0,00	0,00	00,00	00,00	00'0	0,00	0,00	00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00
Ā			Montant couvert														
			Couverture ? O/N (10)														
,			Cour														
			néro de		ment			ion de (9)	snó	de	tal)	(al)	; (Total)		ples		
			Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	163 Emprunts obligataires (Total)	164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	total)	(total)	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	1678 Autres emprunts et dettes (total)	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	al)	1682 Bons à moyen terme négociables (total)		ral
			Nature ine, indiqu contrat)	ligataire	ıprès d'é	ι euros (t	devises	assortis c trésoreri	utionneı	dettes a ulières (METP et	unts et d	dettes a	unts (tota	en terme	s (total)	Total général
			aque ligr	runts ob	runts au (Total)	1641 Emprunts en euros (total)	1643 Emprunts en devises (total)	nprunts a	ots et ca	167 Emprunts et dettes assorti conditions particulières (Total)	tes pour	res empr	runts et	1681 Autres emprunts (total)	ıs à moye	1687 Autres dettes (total)	Tot
			(Pour ch	163 Emp.	164 Emprunts a de crédit (Total)	1641 Em	1643 Em	16441 Er. irage sur	165 Dépô (Total)	167 Emp	1675 Deti	1678 Autı	168 Emp	1681 Autı	1682 Bon (total)	1687 Autı	
L					<u> </u>			٠- ت					<u> </u>			لنسا	Ш

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

IV - ANNEXES

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	0,00	0,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	10 000,00	III 10 000,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (3)	10 000,00	10 000,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements,	10 000,00	10 000,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	<u> </u>	0,00
Ressources propres disponibles	IV	10 000,00
Solde	V = IV - II (6)	10 000,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

IV – ANNEXES	N
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

	i				
Annuité garantie au cours de l'exercice	En capital	00'0	00'0	00'0	0,00
Annuité garar l'exe	En intérêts (8)	00'0	00'0	0,00	00'0
Indices ou devises pouvant	modifier l'emprunt				
Catégorie d'emprunt	(2)				
vote)	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	Index N				
Taux à la du k	Taux Ir				
	Taux actua- riel (5)				
Taux initial	Index (4)				
F	Taux (3)				
Périodi- cité des rem-	sements (2)				
Durée rési-	duelle				
Capital restant dû au 04/04/N		0,00	00'0	0,00	00'0
Montant initial		0,00	00'0	0,00	0,00
Organisme prêteur ou	chef de file				
Objet de Pemprunt garanti					
e de tion et il sement unt (1)	Profil				
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année				
Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire iOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (interêts décaissés).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyé len préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023 **IV - ANNEXES**

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en	Périodicité	Dette en capital à	Dette en capital	Annuité à verser au
d'origine			années		l'origine	1/1/N	cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00	
8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00	
Au profit d	'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d	'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO [*]	ΓAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024 Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EL RECUS **ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

IV - ANNEXES

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00		
8028 Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises			0,00	0,00	0,00		
Engageme	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	T	OTAL	-		0,00	0,00	0,00

G	RAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024	Envoyé en préfecture le 15/12/20	023	
		Reçu en préfecture le 15/12/202	3 S21 A	
	IV – ANNEXES	Publié le 15/12/2023	IV	
	ENGAGEMENTS HORS BILAN	ID: 011-241100593-20231207-0	2023_248-BF	
	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIE	MENT	B2.1	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

G	RAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024	Envoyé en préfecture le 15/12/20	023	
		Reçu en préfecture le 15/12/202	3 S21 Ax	
	IV – ANNEXES	Publié le 15/12/2023	V	
	ENGAGEMENTS HORS BILAN	ID : 011-241100593-20231207-0	,2023_248-BF	
	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIF	MENT	B2 2	

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

		Envoyé en préfecture le 15/12/2023
		Reçu en préfecture le 15/12/2023
_	6	Publié le 15/12/2023
5	Ŏ,	D:011-241100593-20231207-C2023 248-BF

z	
5	
7	
٦	
Ā	
삘	
Ž	
SC	
ER	
JP	
百	
A	
Ш	
Š	
읟	
₹	
∑	
6	
Ž	
0	
E	
E	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
ပ္ပ	
RE	
5	
⋖	

IV - ANNEXES

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CATEGORIES (2)	EME	EMPI OIS BIIDGETAIRES (3)	(3)	FEFECTIES	SIO IAME ALIS SIINALIOS SILIS	FMPIOIS
GRADES OU EMPLOIS (1)	(1)				BUDG	BUDGETAIRES EN ETPT (4)	PT (4)
		EMPLOIS	EMPLOIS	TOTAL	AGENTS	AGENTS	TOTAL
		PERMANENTS À	PERMANENTS À		TITULAIRES	NON	
		TEMPS	TEMPS NON COMPLET			TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00'0
Directeur	A	1,00	00'0	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	00'0	2,00	00'0	2,00	2,00
Chargé de sécurité - Agent technique		1,00	00'0	1,00	00'0	1,00	1,00
		00,1	00,0	00,1	0,00	1,00	ID
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	00'0	3,00	00'0	2,00	iblié 01
							11

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le 15/12/2023 (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-1 actroissement l'étre à 1, 4 en faite a accroissement de activité.
3-2 article 3, 4 en faite a carcoissement de activité.
3-1 : entrois en la carcoissement l'étre à carcoissement de activité.
3-1 : entrois en la carcoissement assement en la cativité.
3-2 : anche la carcoissement assement en la cativité.
3-3 : anche l'abbance de cadre d'emplois de fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-3 : vancance lemps de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-3 : emplois de mappir des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 1000 habitants et des groupements de maine des communes de moins de 1000 habitants et des groupements de primité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de supression d'un service public.
3-3 : anche 24 : anche 24 : anche 2 : 2000 habitants et des groupements de primité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de cadre d'incipagnement de primité du service public.
3-4 : anche 200 habitants et des groupements de prime de la maine des groupements de prime de la maine des de la maine des groupements de la maine des groupes de la collectivité ou à l'établissement en matière de création de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de prime de la maine des groupes de cabinets.
3-4 : anticle 31 de la maine des groupes de cabinets.
40 : article 17 carcille 47 reculements de groupes d'étus. ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF 2. ≥

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV - ANNEXES

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	REMUNERATION (3)	VOO	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Chargé de sécurité - Agent technique		OTR	Groupe B	0,00	0,00 A privé	CDI
Directeur adjoint		OTR	Groupe F	0,00	0,00 A privé	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MX: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sporfif.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
MM: Ammation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée prifondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyê len préfecture le 115/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

C1.2

Publié le 15/12/2023 **IV - ANNEXES**

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS** ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT **EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Adjoint technique		2	30 000,00
TOTAL GENERAL		2	30 000,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXPOSITIONS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Dubliá la 15/10/0003

Publié le 15/12/2023

ID : 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

C2

IV – ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - PARC DES EXP Envoyê len préfecture le 115/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID: 011-241100593-20231207-C2023_248-BF

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.